



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 4 mars 2014**

L'an deux mil quatorze le quatre mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2014

Date d'envoi complémentaire des dossiers urgents : 28 février 2014

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, EPRON Catherine (arrivée à 19h50), GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte (arrivée à 19h50), FRULEUX Anne-Marie, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques (arrivé à 19h50), CART Claude, BOURQUI Roger, DEVILLE François, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude (arrivé à 19h50), PERROUD Frédéric, PAILLET Hervé, BECHEVET Patrick, GASPARINI Gil-Laurent (arrivé à 20h20), ROUAULT Raphaël, PILLOT Jean-François, JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Madame BARBAZ Christelle.

Monsieur DEVILLE François a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- EST INVITE à l'inauguration de la plaque républicaine apposée au fronton de l'école. A cette occasion, les élèves chanteront l'hymne national et liront des poèmes relatifs aux valeurs républicaines Liberté – Egalité – Fraternité.
- EST INFORMÉ de l'organisation de l'assemblée générale de l'ASCA le jeudi 27 mars à 18h en Mairie et de l'installation prochaine des trois défibrillateurs automatiques acquis récemment.
- EST INFORMÉ de la problématique du départ des médecins du centre médical de Noyer. Monsieur le Maire indique avoir envoyé un courrier à l'Agence Régionale de Santé et à l'Ordre des Médecins pour trouver une solution rapide à ce problème. Monsieur le Maire ajoute qu'une pénurie de médecins risque de se déclarer d'ici cinq ans, il a donc choisi d'anticiper ce risque en demandant de l'aide aux différentes autorités avec lesquelles il est en contact.
- EST INFORMÉ de l'engagement de la Croix-Rouge pour assurer le secours et la sécurité civile dans le cadre de l'Allingeoise, qui se déroulera le 18 mai prochain, suite à l'intervention de Monsieur le Maire.
- EST INFORMÉ de la réunion tenue avec le nouveau Directeur des routes, Voiries et Transports de l'arrondissement de Thonon-les-Bains. Monsieur le Maire confirme qu'il a renouvelé sa demande pour retenir une solution adaptée au problème du carrefour du Crêt-Baron. Le nouveau directeur a indiqué qu'il était trop coûteux de réaliser un rond-point et inapproprié d'installer des feux tricolores sur ce secteur considéré comme étant en rase campagne. Une solution alternative existe, qui consiste en un aménagement en bordures, qui permettra de créer un effet de parois jugé le plus sécuritaire par l'Autorité Départementale. Au niveau des aménagements routiers, Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2014 - 2020, les crédits de l'Etat seront consacrés au désenclavement du Chablais et éventuellement au contournement routier de Saint-Gingolph. Monsieur DEVILLE s'interroge sur la raison pour laquelle des feux ne seront pas installés au carrefour du Crêt-Baron. Monsieur le Maire indique que le carrefour étant situé hors agglomération, les services départementaux considèrent que l'installation de feux tricolores pourrait accroître la dangerosité et la gravité des blessures des victimes en cas d'accident.

Monsieur DUPUIS ajoute qu'il avait déjà été difficile d'installer les feux au carrefour de Noyer, alors qu'ils sont situés en agglomération. Il précise que l'aménagement du carrefour sera une solution partielle qui pourra malgré tout avoir un impact positif sur la sécurité routière.

- EST INFORMÉ du contentieux entre le Syndicat d'Epuration des Régions de Thonon et Evian (SERTE) et les Collines du Léman. En effet, ce syndicat demande à ce que la 3CL participe financièrement à son fonctionnement, au prorata des volumes d'eaux usées traités à la Station d'Epuration. Compte tenu de l'absence de représentants au Conseil Syndical du SERTE, les élus de la 3CL avaient refusé de verser la participation de 78 336,35€ par trimestre depuis le deuxième trimestre 2012, soit un reste à payer de 548 354,47€. Lors d'un premier contentieux entre le SERTE et la 3CL, la Chambre Régionale des Comptes avait indiqué que la dépense pour la 3CL était une dépense obligatoire devant être inscrite dans le budget. La somme avait alors été versée conformément à la demande du Préfet. Cependant, un second contentieux s'est déclaré lorsque le SERTE a refusé de modifier la convention le liant à la 3CL et par là même refusé que la 3CL dispose d'une représentation au sein de l'assemblée délibérante du syndicat. Monsieur le Président du SERTE a donc sollicité à nouveau la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci a examiné la convention et a constaté la caducité de celle-ci tout comme l'absence de représentants de la 3CL au dit syndicat, malgré les demandes réitérées de la 3CL. Les juges ont donc conclu que la somme réclamée par le SERTE à la 3CL ne pouvait pas constituer une dépense obligatoire et que la 3CL n'avait donc pas à verser cette somme au SERTE. A l'issue de ce jugement, le SERTE a validé le principe d'une nouvelle convention. A partir de ce point, les Collines ont accepté le versement de leur participation. Mais compte tenu du jugement de la CRC et dans l'attente de la signature de la convention, Madame la Trésorière de Thonon-les-Bains a refusé de payer la somme et rédige un protocole transactionnel pour régulariser la situation.
- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 4 février 2014 à l'unanimité. Au cours de l'approbation de ce compte-rendu, Monsieur le Maire rappelle le bon déroulement de la soirée de remise des récompenses aux jeunes sportifs. Il informe également de l'appel du jugement du tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains déposé par les opposants aux logements aidés. Déboutés par ce jugement en référé, les plaignants ont jugé utile d'engager un nouveau recours en Cour d'Appel. Ce dossier est donc entre les mains de la Cour d'Appel de Chambéry. Maître FIAT, qui a pris en charge ce contentieux pour défendre les intérêts de la commune, poursuit son travail en collaboration avec Maître DELORME, inscrit au barreau de Chambéry. Monsieur DUPUIS souhaite connaître le délai de jugement. Monsieur le Maire indique que ce seront deux à trois mois de délais. Monsieur DEVILLE souhaite savoir si les opposants restent les mêmes personnes. Monsieur le Maire le confirme et ajoute que cette nouvelle procédure représente en plus un coût important pour la commune. Monsieur DEVILLE indique que cela pénalise aussi toutes les personnes qui attendent un logement. Monsieur le Maire précise ensuite que l'enquête publique du PLU se déroule normalement, que plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la DDT pour répondre aux demandes de l'Etat concernant la demande de déclassement supplémentaire de terrains constructibles en agricole. Monsieur le Maire et Monsieur DUPUIS indiquent qu'ils n'ont pas souhaité donner suite à ces demandes de déclassements supplémentaires, l'effort de la collectivité dans ce domaine étant reconnu et que faire davantage est difficile sur une commune à la fois rurale et péri urbaine. Monsieur le Maire ajoute que les travaux de l'espace jeune arrivent bientôt à leur terme et que plusieurs générations s'y retrouvent et profitent de cet espace. Il précise qu'une réception des travaux aura lieu le 12 mars à 11h. Monsieur DEVILLE ajoute que divers problèmes seront à régler, comme celui des déjections animales par exemple. Monsieur PILLOT ajoute qu'il est indispensable de mettre en place un règlement intérieur. Monsieur le Maire fait ensuite le point sur la répartition des délégués communautaires, fixée par arrêté préfectoral malgré les divers recours. Il y aura donc 10 délégués titulaires pour Allinges et 2 remplaçants. Monsieur le Maire informe ensuite des diverses manifestations qui auront lieu sur le site des Châteaux : Monuments chemin faisant le 8 juin, les rendez-vous du Géopark qui auront lieu le 14 juin et le 20 juillet prochains.
- EST INFORMÉ de la réunion de la Commission des finances qui s'est tenue le 26 février dernier. Monsieur le Maire rappelle que la situation financière de la commune est saine, que les travaux ont été autofinancés en totalité sans recourir à l'emprunt et que la commune s'est désendettée d'un million d'euros depuis 2008. Il ajoute que cet effort a été réalisé sans augmenter les taux d'imposition depuis 2008.

- EXAMINE le projet de délibération visant à entériner l'avis du jury du concours d'architectes en vue de l'extension du groupe scolaire. Monsieur le Maire rappelle que le travail sur ce dossier a été initié en août 2011. Il précise que ce projet de construction de nouveaux bâtiments (restaurant scolaire, nouveau bâtiment élémentaire, gymnase) est à mettre en rapport avec la réhabilitation qui arrivera très prochainement et qui devra se coordonner avec les travaux de construction. Monsieur le Maire retrace le déroulé du concours d'architectes et présente l'avis du jury, qui a proposé de retenir, à l'unanimité des élus et des architectes, un lauréat, l'équipe de Laurent RIZZOLIO. Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment élémentaire dans le prolongement du bâtiment élémentaire existant sur trois niveaux. Ce principe a constitué un parti pris intéressant pour le jury puisqu'il permet de conserver des espaces conséquents pour les cours de récréation. Monsieur le Maire ajoute que le jury a intégré l'avis des enseignants sur les différents usages qui seront faits, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la mutualisation du gymnase avec les associations et usages extérieurs, l'optimisation des cours de récréation optimisant la qualité de la surveillance. Monsieur le Maire présente la disposition des nouveaux bâtiments et la typologie de chaque espace avec ses caractéristiques spécifiques. Il indique qu'une discussion a eu lieu avec l'ensemble de l'équipe lauréate afin d'affiner le projet, en émettant des propositions d'évolution sur les créations de stationnements, qui permet d'étendre les cours de récréation à hauteur de 1500 m². Il précise que l'ancienne carrosserie devra être supprimée pour aménager les accès et faciliter la circulation piétonne sécurisée. Monsieur PILLOT considère que les places de parking sont insuffisantes. Madame CHABOUD précise que le choix du projet est de favoriser les circulations piétonnes. Monsieur PERROUD indique qu'il lui paraît difficile de faire marcher les parents d'élèves et les enfants, a fortiori en maternelle. Madame BOISSINOT précise que cela représente 10 minutes de trajet à pied. Madame CHABOUD et Monsieur le Maire répondent que dans de nombreuses communes, le temps de trajet est similaire et les usagers se sont adaptés. Monsieur le Maire indique le niveau de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui s'est révélée être la moins importante à 12,65% tout en ajoutant que cela n'était pas connu lorsque le classement a été établi. Compte tenu du montant des travaux évalué à ce jour, les honoraires représentent actuellement une dépense estimée à 626 681€ HT pour un coût des travaux de 4 954 000€ HT. Il présente les dispositions d'indemnisation des équipes qui ont candidaté sans être retenues. Cette indemnisation se porte, conformément aux dispositions de la délibération du 30 juillet 2013 lançant le concours, à 29 000€ Hors Taxes. Madame BOISSINOT s'interroge sur l agrandissement des couloirs de l'école maternelle. Monsieur le Maire indique que cela concernera le chantier de réhabilitation et que cet aspect sera abordé à ce moment-là, même s'il est déjà envisagé la suppression de ceux-ci pour privilégier un accès direct sur la cour. Elle s'interroge ensuite sur les stationnements handicapés. Monsieur le Maire indique que cette question sera traitée et a été abordée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours. Après ces explications, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le choix du jury et d'attribuer au groupement RIZZOLIO la maîtrise d'œuvre du projet d'extension du groupe scolaire. Approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie le conseil municipal et indique que le chantier lui-même sera mis en œuvre en juin 2015. Monsieur DEVILLE indique qu'il a eu connaissance de la vente d'une maison à un emplacement stratégique pour le projet. Il souhaite savoir s'il existe un risque que l'acquisition de cette maison puisse échapper à la commune. Monsieur DUPUIS indique qu'il existe le Droit de Préemption Urbain qui permet à la commune de se positionner prioritairement. Le Maire estime que cette acquisition foncière serait tout à fait souhaitable.
- EXAMINE la proposition d'avenant au contrat d'études d'urbanisme visant à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire présente les différents avenants qui ont été signés au cours de la procédure. Le premier portait sur la modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à la suite de la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation, le second portait sur le passage du PLU « loi Solidarité et Renouvellement Urbain » en PLU « Grenelle II ». Le principe de ce troisième avenant est de prendre en compte l'ensemble des réunions supplémentaires qui se sont déroulées au cours de la procédure. Il s'agit d'un avenant de 8 400€ Hors Taxes qui correspond aux 21 réunions supplémentaires menées depuis le lancement des études. Monsieur le Maire présente le détail des diverses réunions supplémentaires qui se sont tenues. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la proposition de délibération relative à la mise en compatibilité du POS valant PLU en vue de la suppression des passages à niveau n°67 et 68. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DUPUIS qui indique qu'il est nécessaire que le PLU applicable actuellement soit mis en

compatibilité afin que les travaux mis en œuvre soient conformes au règlement d'urbanisme de la commune opposable à ce jour. Monsieur le Maire présente le planning des travaux et il ajoute qu'il est nécessaire de mettre en compatibilité le PLU actuel pour ne pas risquer de faire prendre du retard au programme de travaux. Monsieur DEVILLE souhaite savoir comment se déroulera le suivi des travaux. Monsieur le Maire indique que la commune sera associée régulièrement et qu'elle dispose d'un interlocuteur clair en la personne de Jacques MUZARD, responsable de la Société Teractem Maître d'Ouvrage délégué par RFF, qui sera en mesure de prendre en compte et de résoudre l'ensemble des problématiques qui se présenteront. Il reprend ensuite la présentation des modalités de mise en compatibilité, qui porte sur la modification de l'article 1 des zones ND et NC, le déclassement de 0,43 ha d'Espaces Boisés Classés, la création d'un emplacement réservé au plan de zonage sur l'emprise du projet. Monsieur le Maire précise que le travail à réaliser peut être fait par Florence LACHAT, architecte urbaniste, qui a proposé un devis à 2 240€ HT, accompagnée par le cabinet de géomètre BARNOUD TROMBERT pour la cartographie pour un montant de 490€ HT. Approuvé à l'unanimité.

- EXAMINE la proposition de levée d'option d'un crédit-bail aux ateliers de la Genevrière. Le crédit-bail en question arrive à échéance au 31 mars 2014. Monsieur le Maire propose de valider cette levée d'option du crédit-bail de Monsieur FOSSE. Après calcul des loyers perçus sur la période, il s'avère que la commune a constaté un trop perçu de 1,16€. Il est donc proposé de solder ce crédit-bail et de verser la somme trop-perçu au propriétaire. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la proposition de délibération relative à l'autorisation d'ester en justice dans l'affaire opposant la commune à l'AFUL de Leyriat. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un recours qui va très probablement se représenter à plusieurs reprises dans les mois à venir. Monsieur DUPUIS présente la situation de ce terrain, qui était classé en zone constructible au PLU actuel mais qui sera déclassé dans le PLU actuellement à l'enquête publique. Un permis d'aménager avait été déposé, sur lequel un avis défavorable avait été émis, en lien avec l'avis défavorable émis par les Collines du Léman sur l'assainissement (rejet sur le réseau unitaire). La problématique est que la DDT a répondu hors délai et les pétitionnaires se sont prévalués d'un permis tacite. De ce fait, le permis tacite a été retiré et un refus a été émis. C'est contre ce refus que le recours a été déposé. Monsieur le Maire indique qu'il doit être autorisé à ester en justice et propose de désigner Maître Sandrine FIAT, du cabinet CDMF Avocats, comme représentant de la commune dans cette affaire. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la proposition de subvention à la coopérative scolaire. Cette subvention qui s'élève à 23€ par élève permet de financer des sorties scolaires et pédagogiques pour l'ensemble des enfants. Cette année, cela correspond aux sorties de fin d'année, à la classe bleue, à la découverte des Châteaux avec un guide du patrimoine, à des sorties cinéma, à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté en assistant au tournoi de tennis handisport à la cité de l'eau à Publier. L'école étant composée de 446 élèves, la subvention se porte donc à 10 258€. Approuvé à l'unanimité.
- ENTEND Madame CHABOUD faire le compte-rendu du Conseil d'école. Elle confirme les effectifs du groupe scolaire et présente les projets menés actuellement à l'école : culturel (Afrique), sportif (sorties luges et raquettes, natation), éducation à la citoyenneté (pose de la plaque républicaine et tournoi open de tennis handisport). Le projet d'école retenu est celui du langage sous toutes ses formes, qui est décliné en plusieurs volets (améliorer les résultats des élèves, faire de l'éducation culturelle et sportive, faire passer aux élèves des habilitations en anglais, TICE, circulation). Le Projet Educatif Territorial a également été abordé, Madame CHABOUD présente les travaux du groupe de travail et les différents intervenants qui sont d'ores et déjà prêts à intervenir. Madame CHABOUD ajoute qu'il faudra certainement recruter un nouveau coordinateur. L'extension du groupe scolaire a également été abordée. Enfin, une pétition a été lancée pour lutter contre le non remplacement des enseignants absents régulièrement ou en congé maternité. Monsieur le Maire souligne et déplore le peu de réactivité de l'Education Nationale vis à vis de ces remplacements. Le dernier point abordé a été celui de la hausse des effectifs qui risque d'entraîner une ouverture de classe à la rentrée prochaine.
- EXAMINE la proposition de délibération visant à l'approbation d'un bail entre la commune d'Allinges et l'association Mieux Vivre à Méringes. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une association à vocations multiples qui souhaite suivre et participer aux évolutions du village de Méringes. Parmi les objectifs se trouve la création d'un jardin partagé. L'association avait repéré une friche qui se situe en dessous de l'immeuble Bellevue qui nécessite une remise en état et un

apport de terre. Le président de l'association est Monsieur BUISSON et le référent pour ce jardin partagé est Monsieur CONTI. Compte tenu de l'état du terrain, il est proposé que la location soit d'une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction pour un loyer à l'euro symbolique. Ce bail se déroulerait jusqu'au 15 mars 2017. Monsieur BONDURAND s'interroge sur la présence d'une arrivée d'eau sur le terrain. Monsieur le Maire indique qu'actuellement il n'y en a pas. Monsieur DEVILLE souligne cette belle initiative qui valorisera le terrain. Monsieur le Maire ajoute que cela sera aussi l'occasion de créer du lien social et de maintenir dans un bon état d'entretien ce terrain sur lequel de nombreux déchets sauvages sont malheureusement déposés. Approuvé à l'unanimité.

- EXAMINE la proposition de subventions pour le Carnavallinges. Madame DUMAS présente l'organisation de cet événement qui se déroulera le 12 avril à Allinges et le 13 avril à Thonon, avec deux chars réalisés sur la commune d'Allinges, un char venant de Thonon, un autre venant du Morillon, un autre réalisé par des jeunes, un dernier venant de Publier. Des groupes à pied participeront, avec des danseuses de Flamenco, un groupe de jeunes avec leur animatrice, la participation du Foyer d'Accueil Médicalisé. Une réunion pour la sécurité va être organisée très prochainement. Le montant des subventions sera de 350€ par char Allingeois et 150€ par groupe à pied. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la délibération relative à l'approbation du rapport d'enquête publique relatif à la Déclaration d'Utilité Publique pour la suppression des passages à niveau n°67 et 68, l'enquête parcellaire et à la mise en compatibilité du POS valant PLU de la commune d'Allinges. Dans le rapport de la commission d'enquête reçu en Mairie le 27 février 2014, un avis favorable est émis mais une réserve est à lever concernant la mise en compatibilité du PLU. Il s'agit donc d'approuver la mise en compatibilité du PLU afin que le Préfet puisse signer l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. Approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire présente le planning indicatif des travaux qui amènera à la mise en service au troisième trimestre 2015.
- EXAMINE la proposition de délibération relative à la modification des statuts du SIAC entraînant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Cette modification doit permettre au SIAC d'engager la révision du SCoT, de porter tout contrat global d'aménagement du territoire avec la Région, de participer aux discussions et à l'élaboration du schéma multimodal de déplacements et de transports, de créer un fonds de soutien au désenclavement multimodal du Chablais dans tous les domaines de communication et de transports, de prendre la compétence Géopark. Après cet exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts ainsi présentée.
- EST INFORMÉ de l'avancement du bilan sanitaire des Châteaux des Allinges. Les travaux de Lasergramétrie vont être réalisés très prochainement. Monsieur BOURQUI précise les dispositions mises en œuvre pour faciliter ces travaux. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une stratégie globale qui aboutira à la restauration de la fresque de la Chapelle.
- EST INFORMÉ de la convention à passer avec le SIAC pour réaliser les journées du géopark.
- EST INFORMÉ du programme de financement des travaux d'assainissement par le Syndicat Mixte Départemental des Eaux et d'Assainissement et la Communauté de Communes des Collines du Léman. En 2014 sera réalisé le raccordement en séparatif des eaux usées de la rue du ruisseau à Châteauvieux. Un second dossier concerne la suppression du déversoir d'orage au niveau de la voie Borgne avec raccordement sur le collecteur structurant situé en bordure du Pamphiot. En 2015 interviendront les travaux de mise en séparatif de la route de Valère. Une consultation aura lieu sur l'assainissement à l'automne 2014. Au printemps 2015 l'assainissement sera réalisé, pour un coût pour les Collines de 445 000€. Monsieur PERROUD indique que le problème de la rue d'en bas ne sera donc pas résolu dans l'immédiat. Il s'interroge sur la temporalité de ce travail et considère qu'il serait plus logique de mettre en séparatif le chef-lieu. Monsieur CART indique que ces déversoirs d'orage ne sont pas efficaces actuellement et qu'il convient de les remplacer rapidement. Monsieur le Maire ajoute que les Collines du Léman ont établi un Programme Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2025 qui porte sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.
- RECOIT le bulletin de la Société Civile du Chablais qui traite de la problématique des carrières. Martial Dray, hydrogéologue Président du Conseil scientifique du SIAC, salue dans ce document le travail fait sur la renaturation du plateau de l'Aviet.
- EST INFORMÉ de l'organisation d'un point presse aux Collines du Léman pour la présentation du rapport d'activité 2013 des Collines du Léman.

- ETABLIT les tableaux de permanence des élections en vue de l'organisation des élections municipales.
- ENTEND Monsieur le Maire indiquer que le Conseil Municipal procèdera à l'élection du Maire et des Maire-Adjoints, soit le vendredi 28 mars à 18h soit le samedi 29 mars à 10h.
- ENTEND Madame BON s'interroger sur les modalités de présentation des documents d'identité lors des opérations de vote. Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui il n'y a pas de changement à Allinges et que la carte d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.
- ENTEND Monsieur BERGERON s'interroger sur l'assainissement route de Valère. Il souhaite savoir comment seront gérées les eaux pluviales. Monsieur CART indique qu'une étude a été faite sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la réalisation de l'annexe sanitaire « eaux pluviales » du Plan Local d'Urbanisme. Il restera ensuite à déterminer les modalités de mise en œuvre pour la gestion des eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION.